

Objectifs pédagogiques

- ✓ Appliquer les règles de l'agriculture biologique à votre activité de fabrication de produits biologiques
- ✓ Connaitre le contexte de la révision de la réglementation
- ✓ Identifier les exigences de la nouvelle réglementation bio
- ✓ Comprendre les enjeux liés à ces nouvelles exigences et les impacts sur son activité
- ✓ Identifier les actions à mettre en place pour se conformer aux nouvelles exigences
- ✓ Identifier les exigences de la nouvelle réglementation bio pour la fabrication d'un produit bio
- ✓ Appliquer les nouvelles exigences pour la formulation, la fabrication et l'étiquetage des produits biologiques

Au programme

ELEARNING : Maitriser la nouvelle réglementation en agriculture bio (2022) (45 mn)

Module 1: Contexte réglementaire

Module 2: Structure du règlement

Module 3: Champs d'application

Module 4: Principes généraux du nouveau règlement et changements pratiques

Module 5: Modifications, ajouts et suppressions de définitions dans le nouveau règlement

Module 6: Formulation

Module 7: Procédés de fabrication

Module 8: Etiquetage

Formation en visio_conférence : Révision du bio européen : ce qui change en 2022 en transformation agro-alimentaire (6h15)

Session I (3h)

INTRODUCTION

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

- Contexte
- Règles de composition des produits transformés
- Exigences liées à la fabrication
- Étiquetage des produits bio
- Rappels sur les règles d'importation

Session II (3h)

ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION BIO 2022

- Planning des décisions de la commission européenne et mises en application

- Principaux changements réglementaires

Nouvelles règles de formulation de produits Bio : arômes, ingrédients agricoles non bio

Fabrication et nettoyage

Étiquetage

- Etude d'impact sur une activité de fabrication

Public et prérequis

Chef d'entreprise, responsables qualité, Responsable production....

Cette formation nécessite de connaître les principes fondamentaux de l'agriculture bio et les bases de la réglementation biologique.

Vous êtes en situation de handicap ? Vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour participer à la formation ? N'hésitez pas à nous contacter pour discuter des possibilités d'adaptation de la prestation.

Durée Lieu

Durée	6h45 E-learning 45 mn + 2 sessions de 3h à distance
Lieu	E-learning et visio-conférence

Coût

Tarif adhérent AREA et OCEBIO :

400 € HT soit 480 € TTC

Tarif non adhérent AREA et OCEBIO:

560 € HT soit 672 € TTC

AREA OCCITANIE - N° d'organisme de formation : 76 34 09 224 34

Vous êtes intéressé(e) par cette formation, merci de contacter

Céline GOURRE – Chargée de formation et Référent Handicap - celine.gourre@areaoccitanie.com -04.67.04.30.18

Méthodes pédagogiques et d'encadrement

Type d'animation :

- 1 module en elearning : vous aurez accès à la plateforme d'apprentissage en ligne pour vous aider à comprendre la nouvelle réglementation en agriculture bio (2022). Ce cours combine 8 modules qui peuvent être suivis à votre propre rythme, le jour et l'heure de votre choix .
- 2 sessions en visio conférence : formation alternant théorie et mises en situation pratiques.

Équipement nécessaire pour la formation à distance :

Chaque participant devra disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet de qualité, d'une webcam, d'un micro .

Support de formation : le diaporama sera remis aux participants.

Intervenant : Formateur et auditeur Ecocert depuis plus de 10 ans, audite les entreprises selon le référentiel bio européen, bio Américain, Biosuisse. pour les nouveaux auditeurs, format externe sur l'agriculture biologique.

Modalité de suivi de l'exécution de la formation et d'évaluation

- ✓ **Un questionnaire préparatoire** est adressé aux participants afin d'évaluer le niveau de connaissance et identifier les attentes particulières
- ✓ **Une feuille d'émargement** est visée par les stagiaires par demi-journées et co-signée par le formateur.
- ✓ **Un questionnaire de satisfaction** est remis à chaque participant à l'issue de la formation
- ✓ **Une attestation de formation** est remise à l'issue de la formation
- ✓ **Modalités d'évaluation des connaissances :**
 Quiz exercices mise en situation
- ✓ **Un questionnaire de suivi des retombées de la formation** est adressé aux participants et au commanditaire 3 semaines à 6 mois après la formation.

Indicateur global de satisfaction



4/4

Note obtenue suite à la session inter-entreprise du 18/11/2019

Mis à jour le 15/02/2021

AREA OCCITANIE - N° d'organisme de formation : 76 34 09 224 34

Vous êtes intéressé(e) par cette formation, merci de contacter

Céline GOURRE – Chargée de formation et Référent Handicap - celine.gourre@areaoccitanie.com -04.67.04.30.18